

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

PROCES VERBAL n° 09-2026 DES OPERATIONS ELECTORALES Réunion du conseil communautaire du Sisteronais Buëch Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Massif des Monges

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 5 MAI 2026

- **En exercice** : 88 (commune de Bayons non représentée)
- **Présents** : 68 jusqu'au 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire ; 67 à partir du 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire ; 66 à partir de l'élection du 2^{ème} titulaire
- **Votants** : 87 (19 procurations) jusqu'au 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire ; 86 (19 procurations) à partir du 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire ; 84 (18 procurations) à partir de l'élection du 2^{ème} titulaire

Le cinq mai deux mille vingt-six, à quatorze heure trente, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : non représentée
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU, représenté par son suppléant, M. Boris EMERIAU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD, représentée par Mme Zoé LEROUGE à qui elle a donné procuration. Absente à partir de l'élection du 2^{ème} titulaire.
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE représenté par sa suppléante, Mme Alexandra SAIMBAULT
- Pour la commune d'Hourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU, représenté par M. Gilles CREMILLIEUX, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, représenté par M. Jean-Yves SIGAUD, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de La Pierre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Lagne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRUN
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD, représentée par Mme Anne TRUPHEME, à qui elle a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE

- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier-Allemont : M. Henri MEVOLHON
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par M. Dominique DROUILLARD à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MÂNE, représenté par M. Jean SCHULER, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : Mme Anne GAUTIER
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent : M. Martial ESPITALIER, absent à partir du 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : M. André GUEYTE
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint-André-de-Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX, représenté par Mme Annick REYNAUD FREY, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint-Pierre-Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Laurent SCHERRER
- Pour la commune de Serres :
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Alain ANGELVIN
 - Mme Céline BURLE, représenté par M. Robert GAY, à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT, représenté par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES, à qui il a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par M. Kevin QUEYREL, à qui il a donné procuration
 - M. Christian GALLO, représenté par Mme Nicole Peloux, à qui il a donné procuration
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI, représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER, à qui elle a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par M. Bernard CODOUL, à qui il a donné procuration
 - Mme Zoé LEROUGE, absente à partir de l'élection du 2^{ème} titulaire.
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PERARD, représenté par M. Alain ANGELVIN à qui il a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER, représentée par Michel Hernandez, à qui elle a donné procuration
 - Mme Géraldine TAIX, représentée par M. Sylvain JAFFRE, à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI, représenté par M. Jean-Christophe PIK, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE, représenté par M. Grégory MOULLET, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gêrôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge :
 - Mme Béatrice ALLIROL
 - M. Grégory MOULLET
 - M. Gérard NICOLAS
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN

- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Catherine DOYONNAS
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chateaufort
 - M. Pascale BERAUD, à partir de l'élection du 2^{ème} titulaire
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent
 - M. Martial ESPITALLIER, à partir du 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire
- Pour la commune de Sisteron
 - Mme Zoé LEROUGE, à partir de l'élection du 2^{ème} titulaire
 - Mme Stéphanie SEBANI

1. Rappel du contexte

Jean-Pierre TEMPLIER, président, rappelle que le conseil communautaire doit désigner ses représentants membres au Syndicat Mixte du Massif des Monges :

- 4 délégués titulaires,
- 2 délégués suppléants.

Il s'agit d'un syndicat mixte fermé, par conséquent, les délégués titulaires et suppléants sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé successivement à l'élection de chacun des délégués titulaires, puis le cas échéant de chacun des délégués suppléants.

Le conseil communautaire peut également décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués au sein d'un syndicat mixte.

Aucun texte ni principe n'impose à un conseiller de faire acte de candidature pour être élu.

2. Election pour le premier siège de titulaire

6 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Jean-Paul BROUCHON, Olivier CHABRAND, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 85
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

PLAZANET Charlotte	28 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	16 voix	Pas de majorité
BROUCHON Jean-Paul	15 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	12 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	7 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	6 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 86
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

PLAZANET Charlotte	37 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	17 voix	Pas de majorité
BROUCHON Jean-Paul	16 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	10 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	3 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	3 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 86
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

PLAZANET Charlotte	37 voix	Élu(e)
BROUCHON Jean-Paul	16 voix	Non élu(e)
PELOUX Nicole	16 voix	Non élu(e)
PIK Jean-Christophe	12 voix	Non élu(e)
CHABRAND Olivier	3 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	2 voix	Non élu(e)

Charlotte PLAZANET ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président la proclame élue déléguée titulaire au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

3. Election pour le deuxième siège de titulaire

5 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Jean-Paul BROUCHON, Olivier CHABRAND, Nicole PELOUX et Jean-Christophe PIK.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

BROUCHON Jean-Paul	35 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	23 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	21 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	5 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

BROUCHON Jean-Paul	39 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	24 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	19 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	2 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84

- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 84

Suffrages obtenus :

BROUCHON Jean-Paul	42 voix	Élu(e)
PIK Jean-Christophe	22 voix	Non élu(e)
PELOUX Nicole	18 voix	Non élu(e)
AILLAUD Gautier	1 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	1 voix	Non élu(e)
CHABRAND Olivier	0 voix	Non élu(e)

Jean-Paul BROUCHON ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu deuxième délégué titulaire au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

4. Election pour le troisième siège de titulaire

4 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Olivier CHABRAND, Nicole PELOUX et Jean-Christophe PIK.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

PIK Jean-Christophe	28 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	27 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	19 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	10 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

PIK Jean-Christophe	37 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	24 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	16 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	6 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 2
- Suffrages exprimés : 81

Suffrages obtenus :

PIK Jean-Christophe	40 voix	Élu(e)
PELOUX Nicole	22 voix	Non élu(e)
CHABRAND Olivier	14 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	4 voix	Non élu(e)
AILLAUD Gautier	1 voix	Non élu(e)

Jean-Christophe PIK ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu troisième délégué titulaire au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

5. Election pour le quatrième siège de titulaire

3 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Olivier CHABRAND et Nicole PELOUX.
Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

CHABRAND Olivier	38 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	36 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	9 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

CHABRAND Olivier	45 voix	Élu(e)
PELOUX Nicole	33 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	5 voix	Non élu(e)

Olivier CHABRAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu quatrième délégué titulaire au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

6. Election des deux délégués suppléants

2 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE et Nicole PELOUX.

Considérant qu'il y a 2 sièges de suppléants à pourvoir, et que 2 candidats se sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 2 suppléants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des 2 candidats à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.


Suffrages obtenus :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44
- Abstentions : 0
- Jean-Marc ALPE : 87 voix
- Nicole PELOUX : 87 voix

Jean-Marc ALPE et Nicole PELOUX sont déclarés délégués suppléants au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

7. Clôture du procès-verbal des opérations électorales

Le présent procès-verbal des opérations électorales est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Président de la CCSB	TEMPLIER Jean-Pierre	
Secrétaire de séance (benjamin de séance)	QUEYREL Kevin	